

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item Marie Moret à V. Meunier, 14 novembre 1888](#)

Marie Moret à V. Meunier, 14 novembre 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[14 novembre 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Meunier, V.](#)

Lieu de destination14, rue de la Forêt, Fougères (Ille-et-Vilaine)

Description

RésuméEn réponse à sa lettre lui adresse les *Études sociales* et les statuts de l'association. Lui explique qu'il ne pourra pas modeler sa société comme le Familistère car cela nécessite de multiples opérations. Lui indique où il peut se renseigner.

SupportEn haut de la lettre est mentionné "Vve" pour veuve.

Mots-clés

[Familistère](#), [Socialisme utopique](#)

Personnes citées

- [Burdeau, Auguste \(1851-1894\)](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Études sociales n° 1 : Le Familistère, Guise.*](#)

- [Imprimerie Baré, 1884.](#)
• [Le Globe, Paris, 1837-1845.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)

Collation2 p. (342r, 343r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

342

Familistère Guise
14 Novembre 1888

Monsieur Mounier,

L'Administrateur-Gérant
actuel de la Société du Famili-
stère (ancienne maison
Godin et cie) M. Dequenne,
me remet - en ma qualité
de veuve de M. Godin le
fondateur de l'association du
Familistère, - votre lettre du
11 cl.

En réponse à cette lettre,
j'ai l'honneur de vous envo-
yer par ce courrier une étude
sociale le Familistère et le
volume des Statuts de notre
Association, nous priant de
les recevoir à titre gratuit
et comme marque de ma

sympathie pour vos bonnes
intentions.

Mais je ne crois pas que
vous puissiez modeler votre
société d'après la nôtre,
du moins pour l'instant.

L'association du Familis-
tère embrasse, comme vous
le voyez, de multiples opé-
rations. Elle a été fondée
de toutes pièces et dans des
conditions exceptionnelles
par mon mari.

Vous avez, au contraire à
rassembler tous les éléments
de la nôtre. Je crois qu'il
vous faudrait avant tout
consulter les lois sur les
sociétés coopératives. Quant
à moi je ne puis vous
fournir de renseignements
sur ces lois.

Mais je sais que dans

343

le journal Le Globe édité
par M. A. Burdeau
14 rue Grange Batelière, Paris,
ou publié sous le titre
Manuel de la coopération
des articles dans lesquels
on étudie les lois concer-
nant les sociétés ouvrières.

Peut-être M. Burdeau
pourrait-il vous donner
les renseignements dont
vous avez besoin.

Voilà tout ce que je
puis vous dire.

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de ma considération
distinguée

Marie Godin